

Nombre d'Administrateurs :

- en exercice 13
- présents..... 11
- absents 02
- votants 12
- procurations 01

Le 16 octobre 2023 à 17h30, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'EPAGNY METZ-TESSY, dûment convoqué le 9 octobre 2023 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Laurence BACINO, Vice-Présidente.

PRESENTS : Laurence BACINO, Marie-Thérèse BOUKOUYA, Gérard CAVALLI, Martine COUTAZ, Juliette LAZZERINI, Corinne MASSE, Alain BILLAULT, Christiane GEOFFROY, Jean-Paul SADOUX, Stéphanie VEREL

ABSENTS : Roland DAVIET, Catherine BRISFER
M. Roland DAVIET a donné procuration à Mme Laurence BACINO

Mme Juliette LAZZERINI a été désignée secrétaire de séance.

◇ ◇ ◇

L'assemblée adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion précédente du Centre Communal d'Action Sociale qui s'est tenue le 22 mai 2023.

◇ ◇ ◇

0. Budget

0.1. Mise en place de la nomenclature M 57

Délibération n° 2023/09

Le référentiel M57 est le référentiel budgétaire et comptable le plus récent, mis à jour conjointement par la Direction Générale des Finances Publiques (D.G.F.I.P.) et la Direction Générale des Collectivités Locales (D.G.C.L.) en concertation étroite avec les acteurs locaux.

VU le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1er Janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature ;

VU l'avis favorable du comptable public annexé à la présente ;

CONSIDERANT que le CCAS s'est engagé à appliquer la nomenclature M57 au 1er Janvier 2024 ;
Que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local ;

CONSIDERANT que le référentiel M57, instauré au 1er Janvier 2015 dans le cadre de la création des Métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales et y compris les plus petites Communes ;

Qu'il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux Régions ;

Que ce référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires ;

Que cette nouvelle norme comptable s'appliquera au budget M14 du CCAS d'Epagny Metz-Tessy ;
Qu'ainsi :

⇒ En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programmes et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programmes et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget ;

⇒ En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de

7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel) ;

⇒ En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant des autorisations de programmes et des autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire.

Le référentiel comptable M57 a vocation à remplacer la M14 en date limite du 1er janvier 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 1er Janvier 2024 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 du CCAS d'Epagny Metz-Tessy ;

MAINTIENT le vote du budget par nature.

RETIENT les modalités de vote du budget de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (pas de section d'investissement);

AUTORISE Monsieur le Président du CCAS à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

1. Action sociale

1.1. Aides sociales facultatives

Délibération n° 2023/10

Madame Laurence BACINO, Vice-Présidente, présente la situation de Monsieur R---, domicilié à Epagny Metz-Tessy, 15 impasse de la Moraine, qui rencontre des difficultés pour le règlement d'une facture de régularisation EDF.

Madame BACINO demande aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur la demande d'aide financière adressée par l'assistante sociale du personnel du Grand Annecy pour lequel Monsieur travaille. Cette facture s'élève à 495,61€ (quatre-cent-quatre-vingt-quinze euros et soixante-et-un centimes).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCORDE à M. R--- une prise en charge partielle de cette facture à hauteur de 200€ (deux cents euros).

DIT que la somme sera directement versée au tiers créancier : EDF.



Délibération n° 2023/11

Madame Laurence BACINO, Vice-Présidente, présente la situation de Madame L---, domiciliée à Epagny Metz-Tessy, 106 rue du Bon Temps, qui rencontre des difficultés pour le règlement de ses charges de copropriété.

Madame BACINO demande aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur la demande d'aide financière adressée par le Pôle Médico-Social de Meythet. Cette dette s'élève à 342,62€ (trois-cent-quarante-deux euros et soixante-deux centimes).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCORDE à Mme L--- une prise en charge partielle de cette facture à hauteur de 250€ (deux-cent-cinquante euros).

DIT que la somme sera directement versée au tiers créancier : Cabinet GERIMALP – ANNECY.

1.2. Décisions du Président – Dernières décisions accordées

Laurence BACINO informe les administrateurs des décisions prises par le Président du CCAS depuis le dernier Conseil d'Administration.

Huit décisions ont été prises pour des bons alimentaires pour un montant de 300€ (trois cents euros) et une décision concerne la prise en charge de frais d'obsèques pour une personne décédée au Centre Hospitalier Annecy Genevois, déclarée indigente, pour un montant de 744€ (sept-cent-quarante-quatre euros).

Christiane GEOFFROY fait remarquer que la somme de 35€ (trente-cinq euros) allouée pour une personne seule est faible au vu de la conjoncture actuelle. Laurence BACINO précise qu'il s'agit du montant demandé par l'assistante sociale et qu'il permet souvent un complément de courses.

◇ ◇ ◇

2. Logement

2.1. Logements sociaux – Programme GARDENIA et dernières attributions

Laurence BACINO fait part de l'avancement des attributions du programme GARDENIA. Tous les logements sont attribués mais la livraison est retardée. Les deux premiers bâtiments L et M sont livrés les 16 et 17 octobre et les bâtiments A, B, C et D devraient être livrés d'ici la fin de l'année.

Depuis le dernier conseil d'administration, neuf logements réservation commune ont été libérés :

- Huit sont réattribués :
 - o T3 PLAI Clos Soudan (Epagny) : Mme C---
 - o T2 PLUS Les Pommiers (Metz-Tessy) : Mme S---
 - o T3 PLAI Villa Indigo (Epagny) : Mme D---
 - o T3 PLUS La Closerie (Epagny) : Mme B---
 - o T3 PLS Les Naturelles (Epagny) : M. S---
 - o T1 BIS PLUS Les Châteaux de la Monnaie (Epagny) : Mme L---
 - o T2 PLS Les Terrasses du Centre (Metz-Tessy) : Mme M---
 - o T2 PLUS+ Les Marouettes (Epagny) : Mme V---
- Un est en cours de réattribution :
 - o T3 PLS L'Emblem (Metz-Tessy)

◇ ◇

2.2. Logements sociaux – Présentation de la gestion en flux en vigueur au 1^{er} janvier 2024

Laurence BACINO explique que le système des attributions de logements sociaux va changer au 1^{er} janvier 2024.

Céline VALCESCHINI présente les changements engendrés par le passage d'une gestion en stock (1 logement = 1 réservataire) à une gestion en flux (1 pourcentage de logements réservés en fonction des libérations et du nombre de logements fixé annuellement par chaque bailleur).

◇ ◇

2.3. Logements communaux – Etat des locations

Laurence BACINO fait un rapide tour des locations des logements d'urgence :

- Le studio du presbytère est actuellement vide, le but étant de garder un logement disponible pour répondre aux urgences.
- Maison Viéran - RDC : des travaux sont en cours pour résoudre les problèmes de moisissure persistante.

- Maison Viéran 1^{er} étage : Mme B--- l'occupe depuis le 15 septembre. Elle était auparavant locataire d'un T4 dans le parc social sur Metz-Tessy et a dû faire face à plusieurs accidents de la vie (perte d'emploi, maladie) qui l'ont mise en difficulté financière.
- Maison Bornous RDC gauche : M et Mme G--- l'occupent depuis juillet 2021. Le couple est séparé et Madame a obtenu un logement social à GARDENIA qu'elle intégrera d'ici la fin de l'année.
- Maison Bornous RDC droite : en travaux de réhabilitation. Initialement, celui du 1^{er} étage devait également être rénové mais, pour des raisons budgétaires, seul celui-ci sera rénové car il est plus accessible.
- Maison Bornous 2^e étage : occupé par M. S--- depuis le 25 avril.



3. Aînés

3.1. Plan Canicule – Bilan de la veille 2023

Laurence BACINO présente un rapide bilan de la veille canicule de l'été 2023.

Lors de la préparation de cette veille, l'ensemble des aînés recensés ont été contactés afin de savoir s'ils souhaitaient être appelés en cas de canicule.

Lors de l'alerte déclenchée du 14 au 25 août 2023, 43 personnes ont donc été appelées.

La police municipale a rendu visite à trois personnes injoignables par téléphone.

Les retours sont positifs : les appels ont été appréciés et ont permis d'identifier plusieurs personnes isolées qui seront contactées pour les animations proposées par le CCAS.



3.2. Animations trimestrielles – Retour sur la semaine bleue

Laurence BACINO fait un retour sur la semaine bleue des personnes âgées qui s'est déroulée du 2 au 6 octobre 2023. Elle précise que le bilan est très positif.

Pour rappel, lors de cette semaine, trois animations ont été proposées :

- Le lundi 2 octobre : Une marche dans le Bois des Pourras qui a réuni 65 personnes. Le beau temps a grandement contribué au succès de cette rencontre.
- Le mercredi 4 octobre : une réunion de sensibilisation aux arnaques animée par Xavier DEWAS, agent de la Police Municipale à laquelle 38 personnes ont assisté.
- Le vendredi 6 octobre : un thé dansant qui a réuni une soixantaine de personnes. Le nombre est inférieur à celui escompté, cependant l'ambiance était très bonne. Le goûter commandé auprès de la cuisine centrale a été très apprécié.



3.3. Animations trimestrielles – Point sur les évènements à venir

Laurence BACINO présente les prochaines animations proposées par le CCAS :

- 2 ateliers animés par SERENIMOUVE les lundis 13 et 20 novembre en salle Grenette sur les thèmes suivants : « C'est décidé, je fais du tri et de la place » et « Comment constituer un classeur familial d'urgence ». Entrée libre
- Projection du film « Simone, le voyage du siècle » le lundi 27 novembre au Tremplin. Entrée libre dans la limite des places disponibles (70 places).
- Cycle de 5 séances d'ateliers bien-être par le mouvement les lundis 8, 15, 22, 29 janvier et 5 février 2024 de 14h30 à 16h30 en salle Grenette, animées par l'association Brain up. Entrée sur inscription (15 places maximum).
- Après-midi vœux du CCAS : date à définir.
- Repas des aînés le dimanche 17 mars 2024 : la consultation des traiteurs est en cours.



3.4. Animation intergénérationnelle – Présentation de la prochaine rencontre

Laurence BACINO rappelle qu'une première animation intergénérationnelle a eu lieu lors des vacances d'avril et a permis de réunir les enfants du centre de loisirs et un groupe de retraités de l'association Loisirs et découvertes.

Pour les vacances de la Toussaint, l'expérience est renouvelée avec l'association « L'Ancolie ». Elle aura lieu le mardi 24 octobre à partir de 14h en salle Aravis. Un atelier « crêpes » et un karaoké animeront la rencontre qui se terminera par le partage d'un goûter.



3.5. Approbation du prix de l'adhésion aux ateliers post-équilibre 2023/2024

Délibération n° 2023/12

Mme BACINO, Vice-Présidente, rappelle que le CCAS propose aux retraités habitant la commune, en collaboration avec le Centre Hospitalier Annecy Genevois, des ateliers équilibre pour la troisième année consécutive.

Un cours hebdomadaire d'atelier post-équilibre, ouvert aux personnes ayant participé aux ateliers équilibre, est proposé pour la deuxième année.

Pour cette année 2023/2024, il est proposé de fixer une participation financière annuelle d'un montant de 70 € (soixante-dix euros) par personne pour les inscrits aux ateliers post-équilibre à partir de la deuxième année.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la participation financière d'un montant de 70€ (soixante-dix euros) par personne pour les inscrits aux ateliers post-équilibre à partir de la deuxième année.

Laurence BACINO explique le calcul choisi pour déterminer ce montant. Le prix du cours hebdomadaire de 38€ est divisé par le nombre total de participants aux ateliers post-équilibre (16) puis multiplié par le nombre de participants présents pour la 2^e année (8).

Le résultat obtenu, soit 19€, est multiplié par le nombre de séances prévues pour l'année (29).

Ce montant est enfin divisé par 8 afin d'obtenir le montant de la participation, soit 68€ arrondis à 70€.



3.6. Colis de Noël – Préparation de la distribution 2023

Comme chaque année, la Ferme de Chosal a été choisie pour la confection des colis de Noël.

Une visite a eu lieu le jeudi 5 octobre 2023.

Le prix des colis a été revu à la baisse pour des raisons économiques mais le contenu reste de belle qualité.

Les colis pour les personnes seules comporteront cinq produits pour un montant de 30€ (trente euros) et les colis pour les couples comporteront six produits pour un montant de 37€ (trente-sept euros).

Les listes des personnes âgées concernées sont distribuées aux membres du Conseil d'Administration pour vérification et seront mises à jour et renvoyées à chacun au moment de la distribution.

Laurence BACINO précise que les cartes de vœux sont confectionnées par les enfants du centre de loisirs de la commune. Cela contribue à favoriser le lien intergénérationnel.



4. Subventions aux associations

4.1 Attribution de subventions aux associations – Remerciements

Les courriers de remerciements des différentes associations qui ont reçu une subvention du CCAS en 2023 sont portés à la connaissance des membres du conseil d'administration.

◇ ◇ ◇

5. Questions diverses

Néant.

◇ ◇ ◇

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Vice-Présidente lève la séance à 19h30.

◇ ◇ ◇

Le Président,



Roland DAVIET

La secrétaire de séance,



Juliette LAZZERINI